



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Décembre 2022

Nombre de Conseillers	
en exercice	27
présents	20
représentés	6
votants	26
Refus de vote	
Ne prennent pas part au vote	
Vote	
Pour	26
Contre	
Abstentions	

Présents : Dominique BONNET, Jean-François GAILLARD, Christelle MORBOIS Aurélien BERTHOD-BLANC, André JOURD'HUI, Catherine CATHENOZ (Adjointes), Joël MOUREAUX, Christine GRILLOT, Sébastien JACQUES, Hervé CORON (Conseillers Municipaux délégués), Jacky REVERCHON, Marie-Line LANG JANOD, Karine DUMONT, Armande REYNAUD, Valérie BLONDEAU, Olivier GRILLOT, Laurent GAUDIN, Claire PROST-JACQUOT, Roland CHAILLON, Nicole CHOULOT, Marie-Hélène RAFFANEL (Conseillers Municipaux)

Excusés et représentés :

Véronique LAMBERT représentée par Christelle MORBOIS  
 Marie-Madeleine SOUDAGNE représentée par Marie Line LANG JANOD  
 Pascal PINGLIEZ représenté par Dominique BONNET  
 Nicolas DEVAUX représenté par Aurélien BERTHOD-BLANC  
 Antoine SEIGLE-FERRAND représenté par Marie-Hélène RAFFANEL  
 Catherine WYCZTAK représentée par Roland CHAILLON

Secrétaire de séance : Aurélien BERTHOD-BLANC

Convocation : 2 décembre 2022

n° 155

Objet : Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif

VU l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 portant loi de finances rectificative, précisant que :

*« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.*

*Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.*

*En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.  
 L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. »*

VU la note de synthèse n° 2022-144 élaborée en application de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et adressée aux conseillers municipaux avec la convocation pour la séance du 9 décembre 2022,

VU l'avis de la commission « affaires générales, finances et personnels » réunie le 30 novembre 2022,

ENTENDU l'exposé de Madame Christine GRILLOT, conseillère municipale déléguée aux finances,

.../. 2 –

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
à l'unanimité,

AUTORISE le Maire, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, ainsi qu'il suit :

Budget général :

Chap/art	Types de dépenses	¼ des dép N-1
Chap 10	Remboursement FCTVA à CCAPS	66 732.53 €
Chap 13	Amortissement des subventions	11 722.50 €
chap 20	Immobilisations incorporelles	51 676.48 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	874 251.42 €
Chap 21	Opération n° 58 gazon synthétique complexe	134 208.00 €
Chap 21	Opération n° 59 éclairage terrain en herbe complexe sportif	26 475.00 €
Chap 21	Opération n° 60 rénovation complexe sportif	47 032.25 €
Chap 23	Immobilisations en cours	5 031.85 €
Chap 23	Opération n° 37 Jacobins	24 343.22 €
Chap 23	Opération n° 52 restructuration Perchées	70 389.59 €
Chap 23	Opération n° 56 aménagement rue Charles De Gaulle	216 815.75 €
Chap 23	Opération n° 57 chaufferie bois	11 667.75 €
Chap 27	Virement sur budget annexe	4 154.25 €

Budget assainissement :

Chap/art	Types de dépenses	¼ des dép N-1
Chap 13	Amortissement des subventions	7 701.33 €
Chap 20	Concessions et droits similaires	2 426.21 €
Chap 21	Immobilisations corporelles	6 392.33 €
Chap 23	Immobilisations en cours	1 852.50 €
Chap 23	Opération n° 27 avenue Charles de Gaulle	98 260.58 €
Chap 23	Opération n° 20 station d'épuration	718 549.50 €
Chap 23	Opération n° 32 maîtrise d'œuvre travaux 2022-2024	2 831.25 €
Chap 23	Opération n° 21 MO sur création réseau séparatif ZI et travaux assainissement 2018-2020	3 641.01 €
Chap 23	Opération n°26 traitement phosphore station	225.00 €
Chap 23	Opération n°33 : assainissement rue de l'hôpital	46 250.00 €

Budget forêt :

Chap/art	Types de dépenses	¼ des dép N-1
Chap 21	Immobilisations corporelles	45 674.80 €

Fait à POLIGNY, les an, mois et jour que dessus,  
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Le Maire,  
  
Dominique BONNET